

17 juin 1991
Confidentiel
Texte définitif
(Traduction)

PROCES-VERBAL
DE LA 266ème SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

TENUE A BALE, LE MARDI 12 MAI 1992 A 10 H 00

Table des matières

	<u>Page</u>
I. Approbation du procès-verbal de la 265ème séance	1
II. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE	
1. Exposé de M. Saccomanni, Président, Sous-Comité de politique des changes (surveillance)	1
2. Exposé de M. Borges, Président, Sous-Comité de politique monétaire	2
3. Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants	3
4. Discussion par le Comité	4
III. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois d'avril et des premiers jours de mai 1992	7
IV. Questions d'intérêt commun pour les banques centrales de la CE dans le domaine des systèmes de paiement	
1. Exposé de M. Padoa-Schioppa, Président, Groupe de travail ad hoc sur les systèmes de paiement dans la CE	8
2. Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants	9
3. Discussion par le Comité	9
V. Surveillance des conglomérats fournissant des services financiers	
1. Exposé de M. Quinn, Président, Sous-Comité de surveillance bancaire	10
2. Discussion par le Comité	11

VI.	Travail préparatoire pour le passage à la dernière phase de l'UEM: adoption des mandats spéciaux pour les sous-comités et nouveaux groupes de travail	
1.	Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants	12
2.	Discussion par le Comité	13
3.	Décisions prises par le Comité des Gouverneurs lors de sa réunion restreinte	15
VII.	Autres questions relevant de la compétence du Comité	
1.	Dépenses encourues pour le compte du Comité au premier trimestre de 1992	15
2.	Coopération entre les pays de la Communauté et les pays tiers étroitement liés à la Communauté	16
3.	Règles et conditions à appliquer en ce qui concerne l'entrée dans le MCE et le passage de la bande large à la bande étroite	17
4.	Concours graphique pour l'Écu	18
VIII.	Date et lieu de la prochaine séance	18

* * *

La liste des participants est jointe en annexe.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Beleza en tant que nouveau membre du Comité.

I. Approbation du procès-verbal de la 265ème séance

Le Comité approuve le procès-verbal de la 265ème séance.

II. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE sur la base de:

- Préparation par le Sous-Comité de politique des changes (surveillance);
- Graphiques et tableaux préparés par le Secrétariat.

1. Exposé de M. Saccomanni, Président, Sous-Comité de politique des changes (surveillance)

Le Groupe de surveillance a noté que le dollar EU s'est affaibli, de nouveaux doutes au sujet de la vigueur de la reprise américaine ayant alimenté des anticipations de réduction des taux d'intérêt officiels aux Etats-Unis. Le yen japonais s'est légèrement raffermi après le Sommet du Groupe des Sept et les interventions de soutien effectuées par la Banque du Japon; cependant, les médiocres performances de la Bourse japonaise ont continué à exercer une influence négative.

Au sein du SME, les conditions ont été généralement stables. Malgré la fermeté des taux d'intérêt allemands, une tendance à la détente du loyer de l'argent s'est fait jour dans un certain nombre de pays en raison de la modération de l'activité économique et de résultats favorables au niveau de l'inflation. Ailleurs, il n'y avait aucune marge de manoeuvre. En Allemagne, les autorités étaient toujours préoccupées par la vive expansion monétaire et le niveau élevé des augmentations salariales. En Italie, les incertitudes politiques et l'importance du déficit du secteur public excluaient une modification de la politique monétaire malgré le ralentissement de la hausse des prix. En Espagne, l'évolution de l'inflation a été décevante; l'orientation actuelle de la politique monétaire sera maintenue. Au Portugal, un abaissement des taux d'intérêt a été écarté pour des raisons internes; la forte appréciation de l'escudo s'explique davantage par la bonne santé de la balance des paiements courants et les investissements directs étrangers que par des entrées de capitaux financiers. Les

hausses futures de la monnaie portugaise seront contrées par des interventions.

2. Exposé de M. Borges, Président, Sous-Comité de politique monétaire

Les conclusions provisoires auxquelles est parvenu le Sous-Comité de politique monétaire lors de sa première réunion consacrée à la préparation de l'exercice ex post de 1992 indiquent que les résultats dans les économies des divers pays de la Communauté ont été décevants. L'activité a été inférieure aux prévisions du fait des faibles niveaux de confiance des entreprises et des ménages, mais aussi en partie en raison de la croissance plus lente en dehors de la Communauté. Bien que la croissance ait été inférieure aux résultats escomptés, les perspectives en matière d'inflation ne se sont pas modifiées. La convergence a tendance à fonctionner dans le mauvais sens et sera obtenue du fait que cinq pays s'attendent à une augmentation de la hausse des prix. A moins que le critère de l'inflation dans le Traité sur l'Union européenne ne soit complété par une norme absolue, la stabilité des prix risque d'être menacée. La résistance de l'inflation est due à des facteurs internes: persistance de vives pressions salariales; relèvement des impôts indirects dans certains pays; soutien moins affirmé que prévu de la politique budgétaire dans plusieurs pays à l'orientation anti-inflationniste de la politique monétaire, bien que des facteurs cycliques soient en grande partie responsables de la révision en hausse des déficits budgétaires.

L'expansion monétaire effective s'est sensiblement écartée des objectifs dans plusieurs pays. Ces objectifs pourront cependant être atteints dans la plupart des cas, même si le dosage des moyens d'action doit être amélioré dans quelques pays. Les taux de change sont demeurés stables, malgré le relèvement des taux d'intérêt officiels en Allemagne en décembre 1991, grâce à l'adoption en France, au Royaume-Uni et en Italie de politiques visant à maintenir les taux de change respectifs plus près du milieu de la bande étroite du MCE. Les courbes inversées des rendements se sont tendues; il est difficile de savoir si les faibles taux d'intérêt à long terme reflètent une confiance accrue du marché dans l'orientation anti-inflationniste des politiques économiques ou la persistance de perspectives de croissance économique peu favorables. Les écarts peu importants de taux d'intérêt donnent à penser que les divers pays ne disposent que

d'une marge de manoeuvre réduite en dehors d'une action coordonnée proprement dite.

Beaucoup dépend des perspectives en Allemagne, où le rétablissement de la stabilité des prix doit constituer la priorité absolue. En raison de la dimension de l'économie allemande et de ses répercussions sur les autres économies, ainsi que du rôle de point d'ancrage du deutsche mark au sein du MCE, il est difficile, pour les autres pays, d'atteindre ou de maintenir un taux d'inflation nettement inférieur à celui de l'Allemagne. Si la hausse des prix ne se ralentit pas sensiblement dans ce pays et si l'expansion monétaire continue à dépasser son objectif, la stabilité des prix pourrait être menacée dans la Communauté et il pourrait en résulter de fortes tensions dans le MCE. Dans la plupart des autres pays, les principaux risques concernent l'absence d'un assainissement budgétaire approprié ou la tendance à comprimer les déficits budgétaires par un relèvement des impôts indirects plutôt que par une réduction des dépenses.

3. Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants

Les Suppléants sont préoccupés par la réaction des politiques dans une situation où le MCE ne confère qu'une marge de manoeuvre réduite dans le domaine des taux d'intérêt ainsi que par le fait que la résistance de l'inflation est due, dans une certaine mesure, à des facteurs différents. Plusieurs d'entre eux ne réagiront pas à un resserrement de la politique monétaire et il importe d'encourager le plus possible l'élimination des rigidités structurelles. Etant donné que les critères de convergence pour l'inflation ont été fixés en termes relatifs et non absolus dans le Traité sur l'Union européenne, la question se pose de savoir si les résultats peu satisfaisants obtenus sur le plan des prix par le pays dont la monnaie sert de point d'ancrage sont à l'origine de l'affaiblissement général de la pression anti-inflationniste.

Les pays qui, comme le Royaume-Uni, ont bénéficié d'une marge de flexibilité pour les taux d'intérêt y ont eu recours de façon prudente. La France a fait appel aux réserves obligatoires pour faire baisser les taux d'intérêt du marché sans recourir à une réduction des taux officiels. Dans les pays du Benelux, les taux à court terme du marché sont demeurés en dessous de ceux en vigueur en Allemagne, sans nécessiter de modification de la politique. Reste à savoir si la tendance à la réduction de l'écart de taux d'intérêt par rapport à l'Allemagne reflète un découplage durable.

Dans certains pays, la poursuite de la rigueur monétaire est nécessaire pour des raisons internes. Des facteurs politiques ont joué un rôle dans la situation actuelle au Danemark (avant le prochain référendum) et en Italie (où ils sont venus s'ajouter aux mauvaises nouvelles sur l'évolution de la situation budgétaire). La vigueur de l'escudo ne conduira pas à un abaissement des taux d'intérêt au Portugal; la banque centrale recourra, si nécessaire, aux interventions pour empêcher l'apparition de tensions dans le MCE. En Grèce, les perspectives de réduction de l'inflation sont favorables, mais le résultat dépend de la mise en oeuvre de l'ajustement budgétaire. La croissance se poursuit comme prévu en Allemagne, mais le récent accord salarial conclu dans le secteur public suscite des préoccupations. De plus, l'accroissement de M3 dépasse l'objectif dans des proportions qui ne s'expliquent pas entièrement par les effets de la courbe inversée des rendements. Il est de l'intérêt de toutes les parties concernées que la stabilité traditionnelle des prix en Allemagne soit rétablie le plus tôt possible.

4. Discussion par le Comité

M. Ciampi déclare que le taux d'inflation annuel en Italie aura baissé d'au moins un point d'ici le milieu de 1992 par rapport à la même époque de l'année dernière. L'Italie contribue donc également à la réduction générale de l'inflation dans la Communauté. Il n'est pas d'accord avec l'opinion selon laquelle les difficultés rencontrées par son pays dans la diminution du déficit du secteur public ont incité les entreprises à relever les prix pour recouvrer la rentabilité. L'inflation sera influencée par le maintien d'un taux de change stable et par la politique des revenus que le Parlement italien a approuvée en septembre 1991. Il est de l'intérêt des milieux d'affaires de reconquérir les parts de marché grâce à une compression des coûts, un contrôle des prix et un accroissement de la productivité.

M. Schlesinger convient que le taux d'inflation allemand est trop haut et que les accords de salaires font encourir des risques. Les taux d'expansion de la masse monétaire et des prêts bancaires au secteur privé sont préoccupants. En revanche, la croissance de l'économie a été satisfaisante au premier trimestre de 1992. Les pays communautaires convergent vers un taux d'inflation plus élevé; il ne serait guère indiqué que la politique monétaire des pays membres, à l'exception de l'Allemagne, se

concentre sur la réduction des taux d'intérêt sans s'attaquer aux tensions inflationnistes qui en résultent. Il ne serait guère satisfaisant de constater que le critère de l'inflation dans le Traité sur l'Union européenne est respecté alors même que l'inflation s'intensifie dans les pays qui enregistrent les meilleures performances.

M. de Larosière déclare qu'en France M3 s'est accrue de 3,5% par an, soit à un rythme inférieur à la limite basse de la fourchette de 4-6%. L'expansion du crédit est modeste (environ 5,4%), le taux de hausse des prix est de 3,3% et la production industrielle est demeurée stable dans l'ensemble. La demande extérieure a soutenu l'économie française et la balance commerciale est en excédent depuis plusieurs mois. Le franc français est monté dans la partie supérieure de la bande étroite du MCE; les taux d'intérêt du marché ont réagi à l'amélioration des données fondamentales de l'économie, de sorte que les écarts de taux d'intérêt à court terme à l'égard du deutsche mark sont désormais très minces. Pour les échéances plus longues, ces écarts demeurent néanmoins plus importants; il reste à convaincre les opérateurs du marché que les objectifs économiques actuels en France seront maintenus. Les accords de salaires dans le secteur public ont été modérés (2,5%). La politique budgétaire reflète la faiblesse de l'économie française, encore que les dépenses soient soigneusement maîtrisées. La politique monétaire n'a pas été assouplie; les réserves obligatoires ont été abaissées pour réduire le coût du crédit. Les taux d'intérêt officiels n'ont pas été modifiés. Le niveau en vigueur peu élevé des coefficients de réserves ne signifie pas que les autorités aient renoncé à l'instrument des réserves obligatoires. M. de Larosière partage les préoccupations au sujet de la détérioration de la qualité de la convergence en matière d'inflation. En Allemagne, l'inflation a été stimulée dans une large mesure par le déficit public; en conséquence, le dosage des moyens d'action doit être corrigé en réduisant les dépenses publiques. Dans d'autres pays, les entreprises ont été amenées, devant la faiblesse de la croissance économique, à relever les prix pour compenser l'augmentation des impôts, qui a elle-même sans doute été décidée pour contrecarrer une perte de recettes due au ralentissement de la croissance économique. Au total, la diversité des situations ne peut pas être appréhendée par une politique unique.

M. Beleza déclare que l'expérience de l'escudo portugais au cours des premiers mois de présence dans le MCE a été satisfaisante. Le principal

objectif est la réduction de l'inflation; on s'attend à la poursuite de l'important excédent de la balance de base, en dépit de l'application de contrôles temporaires des mouvements de capitaux au Portugal. L'accroissement rapide des agrégats de crédit et de monnaie n'a pas permis de réduire les taux d'intérêt; des interventions seront effectuées le cas échéant pour freiner la hausse de l'escudo.

M. Christodoulou déclare que la baisse de 2 points en avril de l'inflation en Grèce reflète l'évolution sous-jacente. La persistance de la hausse des prix au cours des mois précédents a été due à la libéralisation de l'économie grecque, au relèvement des tarifs publics en janvier 1992 et à l'accroissement des impôts indirects en vue de les harmoniser avec les niveaux en vigueur dans les autres pays de la Communauté. La perspective d'une modération des augmentations de salaires s'est fortement améliorée; le blocage des salaires dans le secteur public a fonctionné et le processus anti-inflationniste a bénéficié du soutien d'une politique monétaire rigoureuse et d'une politique de taux de change non accommodante. Globalement, on s'attend à une baisse de l'inflation aux environs de 12-13% à la fin de 1992, sous réserve d'une mise en oeuvre cohérente de la politique budgétaire. L'incertitude prévaut en ce qui concerne l'incidence de la réforme fiscale dont le Parlement grec a été saisi. Par ailleurs, la Grèce se situe pratiquement dans une zone de guerre; les dépenses militaires, en pourcentage du PIB, sont plus de deux fois supérieures à celles de la moyenne des pays membres de l'OTAN, et les réfugiés soumettent à rude épreuve les services sociaux.

M. Doyle rappelle que les marchés ont reconnu, au bout du compte, les améliorations des données fondamentales. L'écart de taux d'intérêt envers l'Allemagne a représenté jusqu'à 1% au début de l'année, pour tomber à 0,5% seulement récemment. La réduction des taux d'intérêt officiels en Irlande en mai est la conséquence de la tendance baissière des taux du marché. Le rétrécissement des écarts est dû à l'élimination d'un certain nombre d'incertitudes: incidence de la reprise de la livre sterling sur la monnaie irlandaise après les élections générales au Royaume-Uni; fin de la grève du secteur public allemand; règlement de la grève des banques commerciales en Irlande.

M. Duisenberg déclare que l'inflation aux Pays-Bas est montée à 4,2% au cours des douze mois se terminant en février 1992, tout en se situant dans une fourchette de 1,5 point à l'égard des trois meilleures

performances de la Communauté. Il est préoccupé par le fait que ce résultat ait donné lieu à une certaine autosatisfaction parmi les hommes politiques. Lors de la préparation du projet de statuts du SEBC, les Gouverneurs étaient tous d'accord pour estimer que l'objectif prioritaire serait la stabilité des prix, considérée comme atteinte lorsque l'inflation serait revenue entre 0 et 2%. Il propose que les Gouverneurs réaffirment constamment ce point de vue dans leurs déclarations publiques et indiquent clairement qu'ils ne seront pas satisfaits parce que l'inflation se situera dans la fourchette de 1,5 point de la moyenne des trois meilleures performances.

M. Borges déclare que le niveau élevé de l'inflation en Allemagne a exercé une incidence négative dans les pays avec des taux d'inflation en dessous de la moyenne; la discipline à laquelle donnait généralement lieu la modération de l'inflation en Allemagne s'est relâchée. Il en a été particulièrement ainsi en France, au Danemark et en Irlande où la croissance économique justifie des résultats en matière d'inflation plus faibles que ceux qui sont obtenus. En revanche, les politiques rigoureuses en Allemagne ont une incidence positive dans les pays dont les taux sont supérieurs à la moyenne. En Italie, l'inflation était supérieure à la moyenne mais a rapidement baissé du fait du resserrement des politiques en matière de change et sur le plan monétaire; cependant, les prévisions d'une hausse des prix de 4,5% en Italie pour 1992 semblent à présent avoir peu de chances de se réaliser à cause de l'évolution budgétaire. En France, la déviation par rapport aux objectifs monétaires s'est produite non en raison d'une politique monétaire excessivement rigoureuse, mais du fait de la faiblesse de l'activité économique.

III. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois d'avril et des premiers jours de mai 1992

Le Comité adopte ce rapport, qui sera transmis aux Ministres des Finances de la CEE selon la procédure habituelle.

IV. Questions d'intérêt commun pour les banques centrales de la CE dans le domaine des systèmes de paiement

1. Exposé de M. Padoa-Schioppa, Président, Groupe de travail ad hoc sur les systèmes de paiement dans la CE

Trois rapports ont été préparés. Le premier, le "Livre Bleu", est une étude descriptive des systèmes de paiement dans les pays membres; il ne renferme pas de recommandations pour les autorités. Le Groupe estime qu'il devrait être publié si possible sous une forme remaniée, étant donné qu'il renferme des informations précieuses à la fois pour les banques centrales et la communauté bancaire.

Le deuxième rapport, sur le système de compensation et de règlement de l'Écu, ne renferme pas de recommandations nouvelles importantes autres que celles présentées aux Gouverneurs en septembre 1991. Une grande partie du travail effectué depuis lors a consisté à persuader l'Association Bancaire pour l'Écu (ABE) de prendre des engagements précis en ce qui concerne les améliorations du système existant. Il sera nécessaire de surveiller la mise en oeuvre de ces améliorations et d'examiner avec l'ABE la possibilité de concevoir un système totalement nouveau; le système actuel n'est pas entièrement conforme aux normes minimales fixées dans le Rapport Lamfalussy. Le Groupe propose de ne pas publier ce rapport; les parties intéressées en connaissent déjà le contenu.

Le troisième rapport, le plus important, est une analyse des questions que posent les systèmes de paiement actuellement et celles auxquelles devront faire face les banques centrales dans le contexte d'un marché unique et de l'UEM. L'accent a été mis principalement sur les systèmes de paiement de montants élevés, bien que les systèmes grand public ne soient pas tout à fait en dehors de la sphère de responsabilité des banques centrales. Il est d'ores et déjà procédé à un grand nombre de paiements transfrontières et l'on peut s'attendre à une nouvelle progression dans ce domaine. Il n'y a pas de raison de créer un système de paiement transitoire à l'échelle de la CE uniquement pour la deuxième phase de l'UEM; les améliorations apportées à la structure et au suivi des systèmes nationaux existants seront suffisantes pour satisfaire les besoins à la fois du marché unique et de la deuxième phase. Elles pourront également fournir la base requise pour travailler sur un système de paiement communautaire de montants élevés exigé pour la troisième étape. Le

Groupe est d'avis que ce rapport ne devrait pas non plus être publié; il renferme des recommandations qui sont adressées davantage aux banques centrales qu'à la communauté bancaire, bien que l'on puisse envisager de mettre à la disposition des banques une version remaniée par la suite.

2. Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants

Les Suppléants sont convenus que le "Livre Bleu" devra être publié dans sa forme anglaise actuelle, si possible après remaniement, de façon à satisfaire les besoins d'information de la communauté bancaire. Le Secrétariat devra préciser les principales options en ce qui concerne la publication. Des versions en d'autres langues, si nécessaire, devront être élaborées et distribuées par les diverses banques centrales.

Il est estimé que le dialogue avec l'ABE sur le système de compensation et de règlement de l'Écu a été particulièrement utile et devra se poursuivre pour s'assurer que les améliorations s'effectuent selon le calendrier convenu. Un Suppléant a souligné que le système de l'Écu devra rester entre des mains privées et que les facilités de liquidité proposées par certaines banques centrales ne sauraient constituer un pas sur la voie d'une plus grande implication des banques centrales. Cependant, l'étude de la création éventuelle d'une facilité de liquidité collective sera poursuivie, sans préjuger de sa mise en oeuvre effective. Les Suppléants sont également convenus de la nécessité d'examiner toute proposition visant à modifier fondamentalement ou à remplacer le système existant.

Les Suppléants approuvent dans l'ensemble les recommandations du rapport principal. Le futur Groupe de travail sur les systèmes de paiement devra préparer une version remaniée pour aider la communauté bancaire à comprendre les préoccupations des banques centrales. Les Gouverneurs devront se prononcer sur les modalités de sa distribution. Le Groupe de travail actuel est considéré comme l'organisme approprié pour assumer cette fonction et pour mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport. Un nouveau mandat sera soumis à l'attention des Gouverneurs en juin.

3. Discussion par le Comité

M. Schlesinger souligne que le système de compensation et de règlement de l'Écu devra rester privé et qu'il ne faut introduire aucune facilité collective.

M. de Larosière est d'avis qu'il ne serait pas judicieux d'engager de nouveaux investissements dans des systèmes de paiement de nature purement transitoire; il est plus indiqué, pour l'heure, d'améliorer les mécanismes existants. La communication entre les banques centrales et les banques dans leurs pays respectifs concernant les conclusions du Groupe de travail devra s'effectuer sur la base d'un rapport approuvé et remanié.

Le Comité convient que le "Livre Bleu" doit être publié; les modalités de cette publication seront arrêtées par les Gouverneurs en juillet sur la base d'une note préparée par le Secrétariat. En revanche, ni le document sur la compensation et le règlement de l'Écu ni le rapport principal ne seront publiés, une version remaniée pouvant cependant être mise au point ultérieurement. Le Groupe de travail ad hoc restera le "Groupe de travail sur les systèmes de paiement dans la CE" et son mandat sera examiné par les Gouverneurs lors de la séance de juin.

V. Surveillance des conglomérats fournissant des services financiers sur la base de:

- Rapport du Sous-Comité de surveillance bancaire intitulé "Déclaration de principes pour le suivi et la surveillance des conglomérats fournissant des services financiers".

1. Exposé de M. Quinn, Président, Sous-Comité de surveillance bancaire

Dans le cadre de son activité, le Sous-Comité a examiné des questions qui relèvent de deux catégories principales. D'un côté, celles de nature analytique, qui ne doivent pas nécessairement déboucher sur des recommandations précises. Ainsi, le Sous-Comité s'est penché sur la fragilité financière dans les pays de la CE et sur la coopération entre les pays qui disposent de centrales de crédit. De l'autre, les thèmes qui ont fait l'objet d'un examen plus minutieux et pour lesquels l'expérience de hauts responsables de la surveillance concrète pourra être utile en vue d'instruire ces questions. Dans ce contexte, il convient de s'attacher à la mise en oeuvre pratique de la deuxième Directive sur la coordination bancaire et aux implications pour la surveillance des succursales de banques de pays tiers. Le Sous-Comité se conforme à la demande des Gouverneurs de servir de trait d'union avec d'autres organismes en ce qui concerne les enseignements à tirer de l'affaire BCCI, en se tenant au

courant des délibérations et en examinant les questions avec d'autres comités de surveillance et avec la Commission.

Le document sur la surveillance des conglomérats financiers relève de la première catégorie et comporte des problèmes de surveillance pratique. Au Royaume-Uni, par exemple, des difficultés liées à la fois aux activités financières et aux activités mixtes des conglomérats ont été constatées. Les implications systémiques comprennent des risques potentiels; il n'est pas difficile d'imaginer comment la contagion peut s'étendre dans un conglomérat financier. Le document qui fixe les principes devant servir de guide aux responsables de la surveillance d'organismes constituant un conglomérat financier a été préparé par un sous-groupe. Il est regrettable, mais non surprenant, que la question de l'adéquation des fonds propres des groupes n'ait pas été résolue jusqu'à présent; cette question difficile est examinée par la Commission et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire depuis quelque temps et il ne sera probablement pas facile de trouver une solution. Cependant, il s'agit peut-être seulement d'une question de temps, étant donné les progrès qui ont déjà été accomplis sur le problème de la mesure du risque et de la définition des fonds propres ces dernières années. Le document renferme également un certain nombre de conclusions concernant la manière de réduire les risques des conglomérats financiers; beaucoup dépendra de la collaboration avec les responsables de la surveillance d'autres activités fonctionnelles. Il est suggéré de soumettre ce document pour examen à la Commission et au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

2. Discussion par le Comité

M. Duisenberg partage l'orientation générale du rapport. Il regrette aussi qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur la question des fonds propres et admet qu'il s'agit là peut-être davantage d'une question de temps que de substance. Etant donné les différences actuelles entre les règles de surveillance et les règles comptables, l'examen de cette question doit être poursuivi. Tout en reconnaissant qu'il existe diverses sensibilités, en particulier au Royaume-Uni en ce moment, il est fermement d'avis que les auditeurs externes devraient être obligés, et non pas simplement "aptes et éventuellement obligés", de rendre compte d'évolutions défavorables relatives aux organismes surveillés, et ce directement aux responsables concernés de la surveillance. Il espère que tous

les pays conviendront bientôt que les auditeurs externes devront être soumis à une telle obligation.

M. Schlesinger exprime également son soutien au document du Sous-Comité et à la façon dont des compromis ont pu être trouvés sur un certain nombre de questions difficiles, conséquences de situations différentes dans les pays concernés de la Communauté.

M. de Larosière convient qu'il s'agit d'un rapport précieux et remercie M. Quinn pour son objectivité en ce qui concerne notamment la question de la consolidation. Il est favorable à l'idée de transmettre le rapport pour examen au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire puisqu'il renferme des considérations de nature systémique qui s'étendent au delà de la Communauté.

M. Ciampi apprécie la façon dont le rapport analyse les problèmes de la surveillance des conglomérats à activité mixte et partage l'opinion qu'il faut oeuvrer pour une plus grande coordination entre les divers types de responsables de la surveillance, en particulier dans le domaine de l'assurance.

Le Comité convient de transmettre le rapport à la Commission européenne et au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

VI. Travail préparatoire pour le passage à la dernière phase de l'UEM: adoption des mandats spéciaux pour les sous-comités et nouveaux groupes de travail

1. Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants

Les mandats spéciaux pour les sous-groupes existants et les mandats pour les nouveaux groupes de travail ont été préparés par le Secrétariat sur la base du programme adopté par les Gouverneurs lors de leur séance d'avril. Les mandats comprennent un certain nombre de caractéristiques communes: ils tiennent compte de modifications éventuelles des méthodes de travail après la nomination du Président de l'IME; chaque sous-comité et groupe de travail soumet son propre programme; des dispositions sont prévues permettant aux Gouverneurs de donner des orientations pour la coordination des diverses tâches.

Les mandats spéciaux des sous-comités sont attribués sans préjudice de leurs mandats permanents respectifs. Si, pour faire partie du groupe de travail, il faut être un représentant de banque centrale de la

Communauté, une exception est prévue en ce qui concerne le Groupe de travail sur les statistiques; son mandat prévoit la possibilité d'inviter le Président du Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements de l'AELE ainsi que les représentants d'organisations internationales. Cependant, l'invitation d'experts techniques dans le contexte du mandat pour le Groupe de travail sur les systèmes d'informations devrait être décidée sur une base ad hoc. Le mandat spécial pour le Sous-Comité de surveillance bancaire devrait être adopté sous la condition que "le Sous-Comité tienne compte du fait que les questions concernant la politique de surveillance bancaire et la surveillance des diverses institutions financières ne relèvent pas des compétences de l'IME".

Lors de l'examen des mandats, les Suppléants se sont également demandés si le travail devrait être effectué par les sous-comités et les nouveaux groupes de travail avec l'aide du Secrétariat ou si, et dans quelle mesure, il devrait être exécuté directement par le Secrétariat/Unité économique, les sous-comités/groupes de travail se concentrant dans ce cas plus spécialement sur les questions de politique et des fonctions d'analyse et de coordination. Le choix entre les deux méthodes est important pour l'évaluation des besoins en effectifs et l'organisation du Secrétariat. Le Secrétaire Général a esquissé quelques propositions mais, pour les finaliser, il lui faut des indications plus précises. Ces orientations devraient couvrir à la fois le travail que le personnel du Secrétariat/Unité économique est censé exécuter et l'organisation du Secrétariat.

2. Discussion par le Comité

M. Ciampi souhaite que l'on accorde progressivement plus d'importance au Secrétariat, de façon à commencer d'introduire des modifications en vue de l'établissement de l'IME, lorsque les groupes de travail cesseront leur activité. Il conviendrait de recourir de plus en plus au Secrétariat/Unité économique pour que les sous-comités et groupes de travail se concentrent principalement sur l'examen des politiques à mettre en oeuvre.

Le Président est d'avis qu'il est difficile de déterminer des règles fermes applicables à tous les cas. Il faudrait donc procéder de façon pragmatique et flexible.

M. Schlesinger partage les vues du Président. Les relations entre le Secrétariat et les sous-comités et groupes de travail varieront en

fonction des thèmes retenus. Dans certains cas, le Secrétariat sera en mesure de fournir davantage de soutien technique que dans d'autres. Le Secrétariat ne devrait être développé que graduellement; il ne serait pas indiqué de créer un personnel préfigurant la structure du futur IME.

Tout en reconnaissant qu'il n'est pas facile de mettre en place des règles fermes, M. Rubio estime qu'il conviendrait de donner des orientations sur la façon d'organiser le travail. Le Secrétariat devrait disposer de ressources nécessaires pour apporter le soutien requis aux sous-comités et groupes de travail. Dans le même temps, il serait souhaitable qu'un Secrétariat servant de support à l'IME puisse se développer, sans pour autant croître à un rythme trop rapide.

M. de Larosière est d'avis que les procédures de travail actuelles fondées sur la structure des sous-comités existants fonctionnent bien et qu'il n'est pas nécessaire de les modifier pour l'instant; il convient que le Secrétariat doit être renforcé de façon à fournir le soutien requis aux nouveaux groupes de travail.

M. Leigh-Pemberton déclare que, jusqu'au démarrage de la deuxième phase, les banques centrales nationales devront jouer un rôle clé dans le lancement et l'orientation des travaux; les sous-comités devront continuer dans leur organisation actuelle. On aura une vue plus précise des besoins en personnel du Secrétariat lorsque les divers programmes de travail seront mis au point. Il semble cependant probable que le Secrétariat aura besoin de trois à cinq personnes supplémentaires avant l'automne; le Secrétaire Général devra indiquer le profil recherché.

M. Jaans convient que, durant la première phase, les sous-comités devront assumer la responsabilité du travail, tandis qu'au cours de la deuxième ils pourront avoir un statut consultatif. En tout cas, le rôle du Secrétariat est important pour la qualité des sous-comités. Il est favorable au renforcement immédiat du Secrétariat pour permettre aux nouveaux groupes de commencer leur activité.

Le Comité approuve les mandats tels qu'ils ont été rédigés ainsi qu'un amendement du mandat spécial du Sous-Comité de politique monétaire qui a été proposé par M. Schlesinger, mais en tenant compte des réserves de M. Rey.

3. Décisions prises par le Comité des Gouverneurs lors de sa réunion restreinte

Lors de la réunion restreinte précédant la présente séance, le Comité a pris les décisions suivantes. Premièrement, le Groupe de travail sur l'impression et l'émission d'un billet de banque européen sera présidé par M. Jarvis, Directeur Général de l'imprimerie de la Bank of England. Deuxièmement, les présidents des autres groupes de travail seront nommés par les Gouverneurs lors de leur séance de juin sur la base d'une proposition du Président après consultation du Président des Suppléants. La recommandation de ce dernier s'appuiera sur la discussion et l'examen par les Suppléants des préférences exprimées par les membres de chaque groupe de travail. Troisièmement, les vacances au Secrétariat dérivant de la création des nouveaux groupes de travail seront pourvues après la nomination des présidents des groupes de travail. M. Baer fera connaître aux banques centrales, par l'intermédiaire des Suppléants, la description des tâches spécifiques en question. Après avoir interviewé les candidats les plus aptes, il présentera des recommandations au Président du Comité des Gouverneurs en fonction des qualifications professionnelles et compte tenu d'un dosage raisonnable entre ressortissants de la CE au Secrétariat/Unité économique. Le Président fera à son tour une proposition au Comité des Gouverneurs.

VII. Autres questions relevant de la compétence du Comité

1. Dépenses encourues pour le compte du Comité au premier trimestre de 1992

M. Rubio déclare que, depuis le début de 1991, le Comité d'affaires financières a examiné les dépenses encourues par le Secrétariat au nom du Comité des Gouverneurs sur la base d'états trimestriels préparés par le Secrétariat. L'état afférent au premier trimestre de 1992 montre que les dépenses ont évolué parallèlement aux projections provisoires initiales approuvées par les Gouverneurs en mars 1992. Cependant, le coût de la fabrication et de la distribution du rapport annuel ainsi que les dépenses liées au travail préparatoire pour le passage aux deuxième et troisième phases de l'UEM auront une incidence considérable sur l'évolution des coûts au cours des prochains mois. Une projection révisée sera mise au point dès que l'organisation du travail préparatoire aura été décidée.

2. Coopération entre les pays de la Communauté et les pays tiers
étroitement liés à la Communauté

Le Président déclare que, à la lumière des discussions qui ont eu lieu lors de la récente séance informelle ECOFIN, le Sous-Comité de politique des changes devra examiner les modalités d'une coopération plus étroite entre les pays de la Communauté et les autres pays qui ont des liens étroits avec elle, compte tenu en particulier des implications pour le fonctionnement et la nature du MCE. Une telle coopération pourra comporter l'acceptation, par les pays tiers, d'obligations de consultations semblables à celles appliquées aux monnaies du SME, tandis que, en échange de telles obligations, les pays tiers pourront conclure des arrangements de swaps bilatéraux et participer au Groupe de surveillance. Le Sous-Comité devra aussi examiner le rattachement unilatéral de certaines monnaies à l'Écu ainsi que l'établissement de parités bilatérales vis-à-vis des monnaies du MCE.

M. Rey déclare que le Secrétariat a été informé que Chypre a décidé de lier sa monnaie à l'Écu à une date et à un taux qui restent à fixer. Il est prévu que des représentants de la banque centrale de Chypre examineront cette question avec le Secrétariat le lendemain. De plus, la Banque de Finlande envisage également de trouver un arrangement avec les banques centrales de la CE se rapprochant de celui qui a déjà été convenu avec la Norvège. Les Suppléants estiment que toute approche formelle de la Finlande devra être différée jusqu'à ce que le Sous-Comité de politique des changes ait fait part de ses délibérations.

M. Rubio préfère restreindre l'octroi de facilités de swap aux pays qui s'appêtent à négocier leur entrée dans la Communauté.

M. Schlesinger convient que les Etats membres devront limiter le nombre de pays avec lesquels ils concluent des accords de swaps bilatéraux.

M. Rey souligne que le texte de l'accord actuel du SME concernant la coopération monétaire avec les pays tiers a une portée très vaste.

M. Jaans se demande s'il est indiqué d'établir des critères rigides concernant les accords de coopération avec les pays non communautaires et propose de les examiner cas par cas.

M. Leigh-Pemberton fait part de sa préférence pour l'établissement de critères généraux donnant aux banques centrales de la CE le droit de décider si un candidat a des liens suffisamment étroits pour lui permettre d'établir des relations plus formelles avec la CE.

M. Christodoulou convient qu'une telle définition, jointe à l'obligation pour un candidat de satisfaire à certaines normes économiques de base, est souhaitable.

Le Comité invite le Sous-Comité de politique des changes à examiner ces questions et à soumettre un rapport aux Gouverneurs avant leur séance de juillet; les conclusions seront communiquées à la réunion informelle ECOFIN de septembre.

3. Règles et conditions à appliquer en ce qui concerne l'entrée dans le MCE et le passage de la bande large à la bande étroite

M. Rey déclare que les Suppléants ont eu une discussion préliminaire en ce qui concerne la clarification des règles et conditions pour l'entrée dans le MCE et le passage d'une monnaie de la bande large à la bande étroite de ce mécanisme. Les circonstances ont changé à plusieurs égards depuis la création du SME et le MCE a acquis une crédibilité qui bénéficie à l'ensemble des pays membres. La plupart des Suppléants estiment qu'il n'est pas souhaitable de modifier les règles actuelles en raison des sensibilités politiques en jeu, mais proposent de rechercher un accord fondé sur le renforcement de la procédure de consultation entre banques centrales; l'accent devra être mis sur le fait de savoir si la position de la monnaie concernée peut être maintenue de façon durable. Reste à déterminer l'ampleur que doivent revêtir de telles consultations. Les Suppléants rendront compte aux Gouverneurs à la séance de juillet au terme de nouvelles discussions.

M. Rubio déclare qu'il s'agit là d'une question sensible pour le Banco de España et le gouvernement espagnol, ni l'un ni l'autre ne pouvant accepter une modification de la situation actuelle. L'obligation de consultations préalables ne devrait pas être transformée en demande d'autorisation préalable pour entrer dans le MCE ou pour passer dans la bande étroite.

M. Christodoulou partage l'opinion exprimée par M. Rubio.

4. Concours graphique pour l'Écu

M. Rey déclare que le concours graphique pour l'Écu est devenu une affaire importante qui vise à attirer une vaste couverture télévisuelle. Le soutien financier a été assuré par le Ministre français des Affaires étrangères et la Commission européenne, et éventuellement d'autres

pays de la Communauté; les organisateurs font valoir qu'ils ont reçu de larges soutiens, même si l'assistance financière ne semble pas assurée dans tous les cas. Il se réfère au procès-verbal du Comité de la séance de février à laquelle M. Delors a déclaré "c'est une chose d'encourager l'utilisation de l'Écu privé et une tout autre chose de soutenir les initiatives prises en ce qui concerne son logo. La Commission adopte une attitude neutre à l'égard de ceux qui souhaitent promouvoir l'utilisation de l'Écu, mais n'estime pas indiqué d'encourager des tiers à travailler à sa conception; celle-ci relève de la responsabilité des banques centrales".

M. Christophersen déclare ne pas être au courant d'une contribution financière de la Commission, bien que celle-ci ait pu être fournie par les départements responsables de la promotion générale de la Communauté européenne. Il se renseignera et en informera M. Baer.

Le Président propose que les Gouverneurs précisent, au cas où les journalistes poseraient la question, qu'il n'y a aucun lien entre le Comité des Gouverneurs et le concours graphique.

VIII. Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du Comité des Gouverneurs se tiendra à Bâle, le lundi 15 juin, à 10 h 30.

266ème SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS

LE 12 MAI 1992

Sont présents:

Président du Comité des Gouverneurs	M. Hoffmeyer
Banque Nationale de Belgique	M. Verplaetse M. Rey* M. Michielsen
Danmarks Nationalbank	Mme Andersen M. Hansen
Deutsche Bundesbank	M. Schlesinger M. Tietmeyer M. Rieke
Banque de Grèce	M. Christodoulou M. Papademos M. Karamouzis
Banco de España	M. Rubio M. Linde M. Durán
Banque de France	M. de Larosière M. Lagayette M. Cappanera
Central Bank of Ireland	M. Doyle M. Coffey M. Reynolds
Banca d'Italia	M. Ciampi M. Dini M. Santini
Institut Monétaire Luxembourgeois	M. Jaans
Nederlandsche Bank	M. Duisenberg M. Szász M. Boot
Banco de Portugal	M. Beleza M. Bento
Bank of England	M. Leigh-Pemberton M. Crockett M. Foot
Commission des Communautés européennes	M. Christophersen M. Pons
Président de sous-comités/groupes de travail	M. Borges M. Padoa-Schioppa M. Quinn M. Saccomanni
Secrétariat du Comité des Gouverneurs	M. Baer M. Scheller M. Godeffroy

* Président du Comité des Suppléants